

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 5 MARS 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	9
PRESENTS	7
VOTANTS	9

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à dix-huit heures trente minutes, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le vingt-sept février 2026, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

CONVOCACTION

Madame Nathalie LENÔTRE a été nommée secrétaire de séance.

Datée	du 27/02/2026
Affichée	le 27/02/2026

Étaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Guy MARTEL
Nathalie LENÔTRE
Jean-Luc BEAUFILS
Véronique HELLEUX

OBJET

**Attribution du marché de
travaux pour l'extension du
Pôle de santé libéral et
ambulatoire de
Moulins la Marche**

Pouvoirs : Serge DELAVALLÉE a donné pouvoir à Véronique HELLEUX
François BRIZARD a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que dans le cadre de l'accueil d'un nouveau médecin généraliste à Moulins la Marche, il a été décidé de procéder à une nouvelle extension du Pôle de santé libéral et ambulatoire (PSLA) pour créer un cabinet supplémentaire.

Afin de mettre en œuvre cette opération, un marché de travaux a été lancé.

L'avis d'appel d'offres a été publié le 9 décembre 2025 pour une remise des offres fixée au 16 janvier 2026 à 12 heures.

Caractéristiques du marché

Type de marché : Marché alloti

N° lot	Intitulé du lot
1	Terrassement - VRD
2	Maçonnerie - Gros œuvre - Faïence
3	Charpente bois - Bardage bois
4	Toit terrasse - Etanchéité - Bardage zinc
5	Menuiseries extérieures
6	Plâtrerie - Menuiseries intérieures - Faux-plafonds
7	Peinture - Sols souples
8	Courant fort - Courant faible
9	Chauffage - Ventilation - Plomberie sanitaire

Type de procédure : Procédure adaptée

Maître d'œuvre : Structure Réalisateur d'Espaces

Durée du marché : 6 mois

Il est rappelé que, par délibération du 29 janvier 2026, le lot n°1 « Terrassement - VRD » a été déclaré infructueux et le Président a été autorisé à passer, pour ce lot, un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Les offres, remises dans les délais, l'ont été pour tous les autres lots.

Le classement des offres et le choix des attributaires sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés figurant au règlement de consultation.

Monsieur le Président présente le rapport d'analyse des offres.

- Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-8 ;
- Vu la délibération n° 2026-01-29-009 du Bureau communautaire en date du 29 janvier 2026 déclarant sans suite pour motif d'infructuosité du lot n° 1 pour les travaux d'extension du PSLA de Moulins la Marche ;
- Considérant le rapport d'analyse des offres et l'application des critères de pondération ;
- Considérant l'avis de la commission ad-hoc dans sa séance du 10 février 2026,
- Considérant que les crédits sont inscrits au budget ;

Le Bureau, après en avoir délibéré :

➤ **RETIENT** les offres des entreprises suivantes :

N° lot	Intitulé du lot	Entreprise retenue	Montant des offres en € H.T.	Montant des offres en € T.T.C.
2	Maçonnerie - Gros œuvre - Faïence	TOMASI	47 979,50 €	57 575,40 €
3	Charpente bois - Bardage bois	LINEA BOIS	31 000,00 €	37 200,00 €
4	Toit terrasse - Etanchéité - Bardage zinc	BEQUET	19 136,91 €	22 964,29 €
5	Menuiseries extérieures	SMA	8 459,00 €	10 150,80 €
6	Plâtrerie - Menuiseries intérieures - Faux-plafonds	MAILHES POTTIER	13 589,47 €	16 307,36 €
7	Peinture - Sols souples	GAGNEUX DECOR	6 500,00 €	7 800,00 €
8	Courant fort - Courant faible	DBEG	11 532,50 €	13 839,00 €
9	Chauffage - Ventilation - Plomberie sanitaire	ELAIRGIE	24 854,88 €	29 825,86 €
			163 052,26 €	195 662,71 €

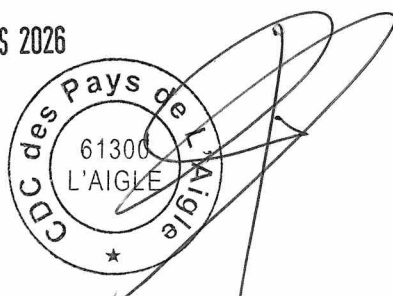
➤ **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente décision ainsi que ses éventuels avenants sans effet financier ou dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant du marché initial

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 1 2 MARS 2026
Publié en ligne le
Certifié exécutoire 1 2 MARS 2026

Le Président,
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20260305-2026-03-05-075-DE
Date de télétransmission : 12/03/2026
Date de réception préfecture : 12/03/2026

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20260305-2026-03-05-075-DE
Date de télétransmission : 12/03/2026
Date de réception préfecture : 12/03/2026